

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

53.148
Objet

GROSSES REPARATIONS
SCOLAIRES - Programme 1984

ROYAN
- 3.001.1983
APPLICATION LOI
du 2-3-83

DATE DE CONVOCATION

21 SEPTEMBRE 1983

DATE D’AFFICHAGE

21 SEPTEMBRE 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 21
Nombre de votants 27

POUR
CONTRE :

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt trois
le Vingt Sept Septembre à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. FABER, 1er Adjoint

Etaient présents : MM. FABER - MOST - LE GUEUT - BENDIT - MONNARD -
Melle DEVIGNE - MM. BERTHOMME - PAPEAU - MARCONI - Mme JEAN -
MM. COUNIL - ROUDOT - GAVEN - Mme LAFAYE - MM. GEUFFROY - CANDAU -
Mmes DE GAYE - FONTAN - BUCHET - M. BARBAT - M. REVOLAT

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par Mme DE GAYE - M. BUSSEREAU par M. BENDIT -
M. THOMAS par Mme BUCHET - M. POUMAILLOUX par M. GAVEN -
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD - M. LAPERCHE par M. FABER

Absents : MM. LE DEPUTE-MAIRE - M. DAUZIDOU - Mme GAUDIN -
M. LACOTTE - Mme RAILLAT - M. BOUTET

Melle DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN, soucieuse de sauvegarder les locaux scolaires
et de les maintenir en parfait état d'utilisation, envisage de réaliser
un très important programme de travaux dans les écoles du premier
degré.

Ces travaux comportent notamment des interventions en matière
de sécurité, de sauvegarde du patrimoine, d'aménagement de cours
d'école et de clôtures, la construction de plateformes destinées
à l'initiation aux activités sportives, la reconstruction de locaux
sanitaires et de salles de classes.

Le montant de ces travaux est estimé à Quatre Millions Six
Cent Mille Francs (4.600.000 Frs)

Le Conseil Général, dans le cadre des aides qu'il apporte
aux Collectivités Locales, favorise des opérations, comme celles
ci-dessus désignées.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon-
cer favorablement sur l'opportunité des opérations figurées sur
la liste des travaux susceptibles d'être programmés dès 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le projet de travaux dressé par les Services Techniques Municipaux, estimé prévisionnellement et globalement à 4.600.000 Frs

Considérant la nécessité et l'urgence d'exécuter des travaux de grosses réparations aux bâtiments scolaires.

DECIDE :

- de demander au Conseil Général l'inscription, au titre du programme 1984 de grosses réparations scolaires, des travaux dont la liste est annexée à la présente délibération.
- de solliciter de l'Assemblée Départementale les subventions les plus élevées possible correspondant à ces travaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM. LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué

